

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XII

OCTOBRE 1906

No 10

NOTES SUR LA FAMILLE COULON DE  
VILLIERS

APPENDICE

I

Sommatation que fera M. de Jumonville officier des troupes du Roy très chretien au commandant des troupes Angloises, si il en trouve sur les terres du domaine du Roy.

Monsieur,

Il m'est déjà revenû par la voye des sauvages que vous veniés armé et à forces ouvertes sur les terres du Roy mon maître, sans toutes fois pouvoir le croire, mais ne devant rien négliger pour en être informé au juste, je détache M. de Jumonville pour le voir par lui-même, et en cas qu'il vous y trouve, vous sommer de la part du Roy, en vertu des ordres que j'en ay de mon général de vous retirer paisiblement avec votre troupe, sans quoy, Monsieur, vous m'obligeriés à vous y contraindre par toutes les voyes que je regarderois les plus efficaces pour l'honneur des armes du Roy.

La vente des terres de la Belle-Rivière par les sauvages vous est un si faible titre que je ne pourray m'empêcher, Monsieur, de repousser la force par la force je vous préviens que si après cette sommatation qui sera la dernière que je vous feray faire il arrive quelque acte d'hostilité que ce sera à vous d'en répon-

dre puisque notre intention est de maintenir l'union qui règne entre deux Princes amis.

Tels que soient vos projets, Monsieur, je me flatte que vous aurés pour Mr de Jumonville tous les égards que mérite cet officier, et que vous me le renvoyerés sur le champ pour m'informer de vos intentions.

Je suis en attendant avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obeisst. serviteur

Contrecœur

fait au camp du fort Duquesne  
le 23e May 1754.

pour copie

Sur le revers de la copie que nous avons sous les yeux, M. de Contrecœur écrivit de sa meilleure main : " ce gonde sommation au zanglois si mr de Jumonville les trouve dan sa dé couverte, du 23 may 1754." A la suite, mais d'une autre encre, il ajouta : " illés za trouvé et lon tuée en leur fesan lire." (1)

## II

La copie du journal de M. de Villiers que nous donnons ici diffère un peu, sinon pour le fond du moins pour la forme, de celle qui a été publiée par la Société Historique de la Louisiane et que nous avons fournie nous-même.

C'est une copie faite pour M. de Contrecœur qui a écrit de sa main au revers : " Copie du journalle de M. de Villiers, du 3 jnette 1754."

Elle ne comprend que le journal proprement dit et M. de Contrecœur n'y a fait insérer ni les paroles aux Sauvages, ni le résultat de la conférence des officiers, ni l'ordre donné à M. de Villiers, ni enfin les articles de la capitulation. Comme ces documents peuvent

(1) Archives du Sém. de Québec.

avoir leur intérêt, nous avons cru devoir les remettre à leur place dans le cours du journal ; nous les empruntons à la copie déjà publiée, excepté les articles de la capitulation que nous transcrivons d'un fac-simile fait par P.-L. Morin et conservé aux archives du Séminaire de Québec.

---

*Journal de la Campagne de Mr de Villiers depuis son arrivée au fort Duquesne jusqu'à son retour au dit fort.*

J'arrivay le 26e juin au fort Duquesne sur les huit heures du matin avec les différentes nations dont Mr le Général m'avoit donné le commandement.

J'appris en arrivant que Mr de Contrecoeur avoit fait un Détachement de cinq cens hommes et onze sauvages de différentes Nations de la Belle-Rivière dont il avoit confié le commandement à Mr Le Cher Le Mercier qui devoit partir le lendemain.

Comme j'étois l'ancien de cet officier, que je commandois les Nations, et que mon frère avoit été assassiné, Mr de Contrecoeur m'honora de ce commandement, et Mr Le Mercier me témoignna, que quoique privé du commandement, il se teroit un grand plaisir de faire la campagne sous mes ordres.

J'assemblay les sauvages domiciliés pour leur faire accepter la hache que M. de Contrecoeur leur présenta avec un collier à chaque Nation en leur prononçant ce discours avec sept branches à la main.

Par 7 branches Mes Enfans je vous invite tous par de porcelaine. ces branches à écouter ma parole qui est celle de votre père Onontio, je vous débouche les oreilles pour bien entendre, et vous débouche le gozier pour que mes paroles vous touchent au cœur, et que vous ressentiez la meme peine que je ressens.

Par 7 branches Mes Enfans, votre père Onontio de porcelaine m'informe qu'il ne vous a envoyez ici que pour travailler aux bonnes affaires. je suis venu dans cette vue. Mais il m'ordonne en mesme temps, que si quelqu'un m'insulte de l'écraser et qu'il ne doute pas par votre attachement à ses volonteze que vous ne suiviez notre exemple et que vous ne nous aidiez à le venger. Vous n'ignorez pas l'assassin qui m'a été fait ; je vas vous parler à tous au cœur parceque je n'ay rien de caché pour les véritables enfans d'Onontio. Je vous apprens mes Enfans que je ne suis venu ici que pour travailler aux bonnes affaires, que j'ay trouvé l'anglois, et que je l'ay sommé suivant les ordres de votre Père de se retirer, que je leur ay fourni leurs besoins pour s'en aller paisiblement chez eux. J'ay appris par vos frères qu'ils venoient pour frapper sur votre Père, j'ay envoyé un officier pour leur parler et travailler à maintenir la paix. Ils l'ont assassiné. Mes Enfans j'en ay le cœur malade, et je faisois partir demain les françois pour m'en venger, vous arrivez mes Enfans quand j'ay déjà fait délivré les souliers, la poudre et les balles. Et je vous invite vous autres gens du Saut, du lac Huron, Abénaquis, Iroquois de la Présentation, Nepissings, Algonquins et Outtaouaits, par ce collier, a accepter la hache pour accompagner votre Père et luy aider a écraser les anglois qui ont violé toutes les lois les plus fortes en assassinant des porteurs de paroles. je joins a cette hache deux barils de vin pour vous faire festin n'ayant pas de bœuf icy.

C'est M. de Villiers que je mets à votre tête pour vous conduire et vous servir de père. Il va de cœur venger la mort de son frère. Ceux qui l'aimeront suivront son exemple, je vous invite de faire tout ce qu'il vous commandera.

*Par 4 branches de porcelaine*, vous autres Loups si vous êtes les véritables enfans d'Onontio, je vous invite par ces branches à suivre l'exemple de vos frères.

L'un des chefs des Iroquois nous dit, que leur Père Onontio ne les avoit envoyés que pour travailler aux bonnes affaires, ainsy, qu'ils ne vouloient point troubler la terre, Et que leur Père les avoit assurés qu'ils ne seroient que pour regarder, et pour maintenir la Paix.

Les Guerriers emportèrent cependant les haches, les Colliers, et deux Barils de vin qui avoient été mis pour leur faire festin.

Deux heures après, le Conseil se retint, et toutes les Nations acceptèrent la hache, on chanta les chansons de guerre, les chefs demandèrent le jour suivant pour faire leurs souliers et les choses furent disposées à souhait.

Le 27<sup>e</sup> on commença a travailler aux préparatifs de la campagne, Mr de Contreccœur appella Mrs Le Mercier, de Longueuil et moy pour délibérer sur ce qui seroit a faire dans la campagne vû le lieu, la force de l'ennemi, l'assassin qu'il nous avoit fait, et la Paix que nous avions desseïn de maintenir entre les deux couronnes ; voicy ci joint le résultat de cette conférence.

Résultat—Qu'il étoit convenable de marcher avec le plus de sauvages et françois qu'il seroit possible pour aller a la rencontre des anglois pour nous venger et les chatier d'avoir violé les lois les plus sacrées des nations Policées.

Que l'action qu'ils ont faite mérite de n'avoir nul égard a la dernière paix.

Que comme l'intention du Roy étoit de maintenir la paix entre les deux couronnes que sitôt le coup fait et qu'on les aura chassés de dessus les terres du do-

maine du Roy—l'offer commandant enverra un Prisonnier au commandant anglois du lieu le plus proche pour luy annoncer que notre intention a été de soutenir les sommations que nous leur avons fait faire de se retirer de dessus les terres du Domaine du Roy, et venger l'assassin qu'il nous ont fait.

Que maintenant ils doivent ressentir le prix de l'indignité de leur action.

Que voulant toujours seconder les intentions du Roy qui ne tendent qu'à la paix Il ne tiendra qu'au commandant de se retirer paisiblement de dessus les terres du Roy et que sitôt la réponse conforme aux droits de Sa Majesté très Chrétienne, nous empescherons nos troupes de continuer leurs incursions et de regarder les anglois comme nos amis (sic).

Que pour ce qui est des Prisonniers qui ont été faits dans le coup, sitôt qu'ils auront envoyé ceux dont ils se sont saisis, qu'on leur renvoyera ceux qui sont entre les mains des François.

Que nos sauvages domiciliez indignez d'une action aussi inouïe que surprenante nous ont déclaré en allant venger leur Père qu'ils ne vouloient plus rendre les prisonniers qui seront entre leurs mains. Mais que nous ne doutons pas que Mr le Général n'employe ainsi qu'il l'a déjà fait tous les moyens pour les retirer sans trop se flatter qu'il puisse y réussir. Si les anglois s'estoient retirez de dessus nos terres, qu'on iroit jusques dans leurs habitations pour les détruire et les traiter comme ennemis jusqu'à ample satisfaction et changement de conduite de cette nation. fait au camp du fort Duquesne le 27 juin 1754. (signé)

De Contreœur, De Villiers, Lemercier et Longueuil.

Les chefs vinrent ensuite pour annoncer à Mr de Contreœur que les Guerriers alloient me suivre, et

qu'eux qui étoient venu pour travailler aux bonnes affaires resteroient près de luy.

Le 28 M. De Contreccœur me remit mon ordre de partir, conceu en ces termes :

Nous Cap<sup>ne</sup> d'une Comp<sup>ie</sup> du détachement de la Marine Commandant en chef Les parti de la Belle Rivière, des forts Duquesne, Presqu'île et Rivière au bœuf. Il est ordonné au Sr De Villiers Capitaine d'Infanterie de partir incessamment avec le détachement françois et les sauvages que nous lui confions pour aller à la rencontre de l'armée angloise. Luy ordonnons de les attaquer s'il voit jour à le faire et de les détruire mesime en entier s'il le peut pour les chasser de l'assassin qu'ils nous ont fait en violant les droits les plus sacrez des nations policées.

Si le dt Sieur de Villiers ne trouvoit plus les anglois il les suivra autant qu'il le jugera nécessaire pour l'honneur des armes du Roy Et dans le cas qu'ils fussent retranchez et qu'il ne vit pas jour a les combattre, Il ravagera leurs Bestiaux et taschera de tomber sur quelques uns de leurs convois pour les défaire en entier.

Malgré leur action inouïe recommandons au dt Sr. de Villiers deviter toute cruauté autant qu'il sera en son pouvoir.

S'il peut les battre et nous venger de leur mauvais procédé il détachera un des Prisonniers pour annoncer au commandant anglois que s'il veut se retirer de dessus les terres du Roy et nous renvoyer nos prisonniers, nous défendrons à nos troupes de les regarder à l'avenir comme nos ennemis.

Il ne leur laissera pas ignorer que nos sauvages indignez de leur action nous ont déclaré ne pas vouloir rendre les prisonniers qui sont entre leurs mains, mais

que nous ne doutons point que Mr le Général ne fasse à leur égard comme il a été fait par le passé.

Comme nous nous en rapportons entièrement à la prudence de Mr De Villiers pour tous les cas que nous ne pouvons pas prévoir nous approuvons tout ce qu'il fera en se consultant dans ces cas avec le capitaine seulement. fait au Camp du fort Duquesne le 28 juin 1754.

(signé) Contrecoeur.

Aussitôt on distribua les vivres, chacun embarqua et nous partimes du fort vers dix heures du matin.

Je commençay dès cette instant à avoir des découvreurs sauvages par terre pour éviter toute surprise, et j'y joignis quelques cadets qui se sont mutuellement relevés, ainsi que les sauvages pendant le reste du voyage. Je fus concher à sept à huit arpents au dessus de la première fourche de la rivière mal engueulée quoique je ne fusse pas dans le dessein de prendre cette route.

J'assemblay les sauvages et leur demanday leur avis, ils déferent la route à un chef Sonontsen de la Belle Rivière, comme connoissant mieux le local. Il y fût décidé, que quoique la route fût plus longue, il étoit convenable de prendre la rivière mal engueulée, vû que si l'anglois avoit continué sa marche, il pourroit avoir gagné le hangard, et que d'ailleurs l'autre Bras de la Rivière pourroit être susceptible de manquer d'eau.

Les sauvages me firent appercevoir que la Bande de Mississakuin manquant, il auroit pû avoir été faire coup, ce qui leur feroit grand tort, mais je les rassuray de ce côté-là.

Le 29<sup>e</sup> on dit la Messe au Camp, après quoy nous nous mimes en marche avec les précautions ordinaires, je vis Misissakin qui venoit me rejoindre et qui

nous apporta des lettres de Mr de Contreccœur : nous n'eûmes ce jour aucun événement, et nous fîmes une bonne journée.

Le 30<sup>e</sup> nous nous rendîmes au hangard qui étoit de pièces sur pièces bien crénelé, et d'environ trente piés de longueur, sur vingt-deux de largeur. Comme il étoit tard, et que je ne voulois rien faire sans me consulter avec les sauvages je fûs camper a deux portées de fusil de là.

J'appellay le soir les Chefs et je delibéray avec eux, sur les précautions a prendre pour la sûreté de nos pirogues, des vivres que nous laissons en réserve et du monde qui devoit les garder. Je leur fis envisager les avantages du hangard pour cela ou vingt hommes pouvoient faire une forte resistance, ils applaudirent tous ; il fut question ensuite de s'arranger au sujet des découvreurs, pour ôbvier à la jalousie qui se lève parmi les Nations, quand il paroît de la prédilection, et il fut conclû qu'il n'en iroit qu'un très petit nombre près du camp, que les autres reviendroient au devant de nous sitôt qu'ils auroient connaissance de quelque chose, qu'au contraire, ceux qui devoient découvrir le camp, le feroient pendant la nuit, et viendroient pour que nous puissions frapper au point du jour.

Le 1<sup>er</sup> de juillet nous fîmes mettre nos pirogues en sûreté, nous arrangeames nos effets, et tout ce dont nous pouvions nous passer ; dans le hangard j'y laissay un bon sergent avec vingt hommes et quelques sauvages malades ; on donna de la munition, et on se mit en marche vers les onze heures. Nous trouvames des chemins si pénibles, que dès la première pose, l'Aumônier n'étoit plus en état de continuer le voyage, il nous donna l'absolution générale, et retourna au hangard. nous apperçumes des pistes, ce qui nous fit suspecter d'être découverts.

Sur les trois heures après midy, n'ayant point de nouvelles de nos découvreurs, j'en renvoyay d'autres qui rencontrèrent nos premiers, ils se méconnurent et furent sur le point de se fusiller, mais heureusement ils cessèrent de prendre le change, ils revinrent à nous, et nous annoncèrent avoir été au chemin que faisoient les anglois, qu'ils n'y avoient vû personne, et qu'il paroissoit qu'il y avoit environ trois jours qu'on n'y avoit été ; nous ne doutames plus que l'Anglois ne fût informé de nos démarches, nous continuames cependant notre route jusqu'à une maison avantage<sup>ment</sup> située d'où nous envoyames à la découverte de tous côtés, on y arrangea la troupe de façon à s'y défendre, et nous y passames la nuit dans l'attente de nos découvreurs.

Le 2e dès la pointe du jour, nous nous mimes en marche, sans que les découvreurs fussent arrivés ; après avoir marché quelque tems, on arrêta, et je résolus de ne point aller outre que je n'eusse des nouvelles positives, et j'envoyay des découvreurs au chemin ; pendant ce tems il me revint des sauvages qui avoient restés au hangard, et qui avoient pris un prisonnier qui se dit deserteur, je le questionnay et le menacay de le faire pendre s'il m'en imposoit. J'appris que les Anglois avoient quitté leur poste pour rejoindre leur fort, et qu'ils avoient remmenés leurs canons. Nos derniers découvreurs arrivèrent et me dirent que les premiers avoient vû la piste de dix à douze hommes, et qu'ils ne doutoient pas que ce ne fût les leurs. je continuai ma route et j'arrivay à une maison abandonnée d'où quelques uns de nos gens apperçurent le Camp abandonné des anglois et nous y rendimes ; ce lieu consistoit en trois maisons entourées de quelques pièces de bois, et de clôtures dont l'intérieur étoit commandé par les hauteurs voisines. J'envoyay des découvreurs

et fis fouiller par tout, il s'y trouva plusieurs caches d'outils et autres ustencils, que je fis enlever ; comme il était tard, j'y fis camper le Détachement qui étoit arassé des mauvais chemins, d'ailleurs le tems étoit à la pluye, nous y eumes une alerte causée par nos sauvages qui étoient à la poursuite de quelques animaux.

Je questionnay de nouveau l'Anglois en l'intimidant et luy donnant l'espoir de récompense. je fis part aux sauvages de tout ce que j'en appris, et de la résolution ou j'étois de ne point les exposer témérairement ; nous eumes toute la nuit de la pluye.

Le 3e dés la pointe du jour, je me préparay au départ. j'invitay les sauvages à fournir des decouvreurs. le tems étoit à la pluye, mais je voyois la nécessité de prevenir l'ennemi dans les travaux qu'il pourroit faire, je me flattois même qu'il seroit moins surveillant par un aussi mauvais tems.

Les Nepissingues et Algonkins, ne voulurent point passer outre, je leur dis qu'ils pouvoient rester ; je me mis en marche avec les autres Nations, ce qui hontoya les premiers au point de venir me joindre à l'exception de deux.

Avant mon départ deux de mes premiers decouvreurs dont j'étois inquiet, vinrent me rejoindre et me dirent avoir fait trois prisonniers qui venoient des Chaſenons, et qu'ils les avoient remis au hangard, ce qui me fut confirmé par une lettre qu'ils me remirent du sergent que j'y avois laissé.

Nous marchames tout le jour par la pluye et j'envoyay decouvreurs sur decouvreurs, j'arretay au lieu où mon frère avoit été assassiné, et j'y vis encore des cadavres.

J'envoyai des decouvreurs pour aller jusque contre

le camp, vingt autres pour les soutenir, et j'avançay en ordre, lorsqu'on vint m'annoncer que nous avions été découverts, que les Anglois venoient en bataille pour nous attaquer. Comme on me les dit tout contre je fis mettre la troupe en bataille dans le genre convenable, pour le combat des Bois, je ne fus pas longtemps a m'appercevoir que nos decouvreurs m'avoient mal conduit et j'ordonnay a la troupe d'avancer du côté dont on pouvoit venir nous attaquer ; comme nous n'avions point connaissance du local, nous présentames le flanc au fort, d'ou il commencèrent a tirer du canon sur nous. J'apperçus presque dans le même tems les Anglois sur la droite en Bataille qui venoient a nous. Les sauvages ainsy que nous. fimes le cry et avançames à eux, mais ils ne nous donnèrent pas le tems de faire notre décharge, qu'ils se replièrent dans un retranchement qui tenoit à leur fort, alors nous nous attachames a investir le fort, il étoit situé assés avantageusement dans une prairie dont le Bois étoit à la portée du fusil, nous approchames d'eux le plus qu'il nous fut possible, pour ne pas exposer inutilement les sujets de sa Majesté. Le feu de part et d'autre fût tres vif, et je me portay au lieu qui me paroissoit le plus a portée d'essuyer une sortie, nous parvinmes a éteindre pour ainsi dire, avec notre mousquetterie, le feu de leur canon, il est vray que le zèle de nos canadiens et soldats, m'inquiéta, parceque je voyois que nous allions être dans peu sans munition. Mr LeMercier me proposa de travailler a faire faire des facines pour assurer nos postes, et resserer pendant la nuit les Anglois dans leur fort, et les empêcher totalement d'en sortir. J'ordonnay a Mr. De Bailleul d'y aller et de rassembler le plus de monde qu'il seroit possible

pour secourir le quartier qui seroit attaqué en cas de sortie générale. nous primes pendant ce tems des caches de vivres, munitions et marchandises, qui encouragèrent les sauvages et Miliciens.

Le feu des ennemis se ralluma vers les six heures du soir avec plus de vigueur que jamais, et dura jusqu'à huit heures ; comme nous avions essuyé toute la journée la pluye, que le détachement étoit très fatigué, que les sauvages me faisoient annoncer leur départ pour le lendemain, et qu'on débitoit entendre battre au loin la caisse et tirer du canon, je proposay à Mr LeMercier d'offrir aux Anglois de parler ; il fût de mon avis, et nous fimes crier, que si ils vouloient nous parler, nous ferions cesser le feu, ils acceptèrent la proposition, il vint un capitaine a l'attaque ou j'étois, je détachay Mr LeMercier pour le recevoir et me rendis dans la prairie, ou nous leur dimes que n'étans pas en guerré, nous voulions bien leur éviter les cruautés ou ils s'exposioient de la part des sauvages. s'ils s'obstinoient a une résistance plus opiniatre, que dès cette nuit, nous leur ôterions toute espérance de pouvoir s'évader, que nous consentions maintenant à leur faire grace, n'étans venu que pour venger l'assassin qu'ils avoient fait de mon frère en violant les loix les plus sacrées, et les obliger a déguerpir de dessus les terres du domaine du Roy, et nous convinmes avec eux de leur accorder la capitulation dont voicy ci-joint la copie :

Capitulation accordez par le commandant des troupes de Sa Majesté très chrethiene a celuy des troupes angloises actuellement dans le fort de nécessité qui avoit été construit sur les terres du domaine du Roy, ce 3e juillet 1754 a huit heures du soir.

Scavoir.

Comme notre intantion na jamais été de troubler la paix et la bonne armonie qui regnoit entre les deux princes amis, mais seulement de venger l'assassin qui a été fait sur un de nos officier porteur d'une sommation et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du domaine du Roy mon maître.

A ces considérations nous voulons bien accorder grace a tous les anglois qui sont dans le dit fort aux conditions cy après.

Article p<sup>r</sup>

nous accordons au commandant anglois de se retirer avec toute sa garnison pour sen retourner paisiblement dans son pais et lui prometons dempecher qu'il luy soit fait aucune insulte par nos françois et de maintenir autant qu'il sera en notre pouvoir tous les sauvages qui sont avec nous.

2<sup>o</sup>

il luy sera permi de sortir et d'emporter tout ce qui leur appartiendra a l'exception de l'artillerie et munitions de guerre que nous nous reservons.

3<sup>o</sup>

que nous leur accordons les honneurs de la Guerre qu'ils sortiront tambour batant, avec une pièce de petit canon, voulant bien par la leur prouver que nous les traitons en amis.

4<sup>o</sup>

que sitôt les article signés de part et d'autre ils ameneront le pavillon anglois.

5°

que demain a la p<sup>te</sup> du jour un détachement françois ira pour faire defiler la garnison et prendre possession du dt. fort.

6°

que comme les anglois n'ont presque plus de chevaux ni bœufs ils seront libres de metre leurs effets caché pour venir les chercher quand ils auront rejoint des chevaux, ils pourront a cette fin y laisser des Gardiens en tel nombre qu'ils voudront aux conditions qu'ils donneront parolles d'honneur de ne plus travailler a aucun établissement dans ce lieu icy ni en deça la hauteur des terres pendant (une) l'année à compter de ce jour.

7°

que comme les anglois ont en leur pouvoir un officier deux cadets et generalement les prisonniers qu'ils nous ont faits dans l'assassinat du Sr de Jumonville et qu'ils promettent de les renvoyer avec sauvegarde jusque au fort Duquesne situé sur la belle Rivière, et que pour sureté de cet article ainsi que de ce traité Mrs Jacob Vanebrane et Robert Scobo—tous deux capitaines nous seront remis en ôtage jusqua larrivez de nos canadiens et françois cy-dessus mentionés, nous nous obligeons de notre coté a donner escorte pour remener en sureté les deux officiers qui nous promettent nos françois dans deux mois et demi pour le plus tard.

fait double sur un des postes de notre Blocus ce jour et an que dessus.

James Mackay

Ge Washington

Coulon-Villier

Nous envisageames que rien ne pouvoit être plus avantageux pour la Nation que cette capitulation,

n'étant pas naturel en tems de paix de faire des prisonniers qui dans un tems de guerre nous auroient été nuisibles, puisqu'ils eussent consommé nos vivres. nous les faisons d'ailleur consentir a signer qu'il nous avoient fait un assassin dans le coup de mon frère, nous avons des otages pour la sûreté des françois qui étoient en leur pouvoir, nous leur faisons abandonner le pays comme appartenant au Roy très chrétien, nous les obligions a nous laisser leur canon qui consistoit en neuf pièces, nous avons détruit tous leurs chevaux et leurs bêtes a cornes, et nous leur faisons signer que la grace que nous leur accordions, n'étoit que pour leur prouver combien nous avons envie de les traiter en amis.

Pouvions nous attendre des avantages si considérables vis a vis des ennemis presque aussy nombreux que nous, qui nous attendoient depuis plusieurs jours, qui avoient une prairie au millieu de laquelle étoit leur fort, qui avoient neuf pees de canon, et qui n'étoient attaqués que par une mousquetterie sauvage, ou d'habitans peu accoutumés a cette discipline militaire ; aussy ne dois-je le succès de cette entreprise qu'à leur valeur, a la fermeté des officiers, et a l'exemple des cadets qui composoient ce parti.

Dès le soir même les articles de la capitulation furent signés, et j'eû au camp les otages que j'avois demandé.

Le 4e dés la pointe du jour, j'envoyay un détachement pour prendre possession du fort. La garnison défila, et le nombre de leurs morts et de leurs blessés m'excita à la pitié, malgré le ressentiment que j'avois de la façon dont ils avoient fait périr mon frère.

Nos sauvages qui avoient en tout adhérens à mes volontés prétendirent au pillage, je m'y opposay, mais les Anglois encore petris d'effroy, prirent la fuite, et

laissèrent jusqu'à leur pavillon et un de leurs drapeaux. je demolis leur fort, et Mr LeMercier fit casser leurs canons, ainsi que celui qui étoit accordé par la capitulation, les Anglois n'ayant pu l'emporter.

Je me pressay de partir après avoir cassé les futailles de boissons, pour obvier au désordre qui seroit infailliblement arrivé. un de mes sauvages prit dix Anglois qu'il m'amena et que je renvoyai par un autre qui m'a raporté qu'il venoit derrière aux Anglois un secours de deux cens hommes, avec un Grand Chef.

J'en ay été quitte dans cet attaque pour deux François tués et un Pany, dix sept blessés, dont deux sauvages, sans compter nombre de blessures si legeres, qu'elles n'ont pas eû besoin du secours du chirurgien.

Je fis ce jour environ deux lieues et fis porter par des détachements sur des branquards, nos principaux malades.

Le 5e j'arrivay sur les neuf heures au camp abandonné des Anglois, je fis deffaire le retranchement, et brûler les maisons, après quoy je continuay route, après avoir détaché Mr de la Chauvignerie, pour brûler celles qui étoient aux environs ; je fus camper a trois lieues de là.

Le 6e je partis de grand matin et arrivay au hangard. vers les dix heures on fit l'arrangement des pirogues, on ravitailla le détachement ; remportames la reserve, trouvames quelques caches, apres quoy je fis brûler le hangard.

J'embarquay et marchay jusque sur les six heures du soir, ou je fus obligé de camper par une tres grosse pluye qui dura toute la nuit.

Le 7e je continuay route après avoir detaché Mr de la Chauvignerie pour apprendre le succès de notre campagne a Mr de Contreccœur. je brulay en m'en

allant tous les établissements que je trouvais et je remis sur les quatre heures à Mr de Contrecoeur mon détachement.

### III

#### LE PORTRAIT DU CHEVALIER DE VILLIERS

Ce portrait ainsi que les notes qui suivent nous ont été gracieusement fournis par M. J.-W. Cruzat.

L'original de cette peinture était d'abord la propriété de Marc Coulon de Villiers, fils de François et il passa ensuite à son gendre, Arnould Guillemard qui demeurait à Pensacola. Pendant la guerre de Sécession le portrait disparut. Par bonheur, la branche louisianaise des de Villiers en avait fait faire une copie aujourd'hui en la possession de M. Geo. Villeré de la Louisiane. C'est de cette copie qu'on a tiré toutes celles qui ont paru depuis quelque vingt ans, soit aux États-Unis soit au Canada.

### IV

#### GÉNÉALOGIE DU CHEVALIER DE VILLIERS

1er mariage. — François Coulon de Villiers épousa en premières noces Elizabeth Groston de St-Ange.

##### Enfants :

1. *Isabelle*, née en 1740, épousa François de Volsay, capitaine aux Illinois.
2. *Joachim*, née en 1746, épousa François Picoté de Belestre, capitaine.
3. *Joseph*, né en 1747, mort sans enfants.
4. *Louis*, né en 1751 épousa Marie Fontenelle, aux Attakapas, Louisiane. Il y a actuellement postérité en ligne masculine et féminine à la Louisiane.

2ème mariage—François Coulon de Villiers épousa en secondes noces, Madeleine Marin, fille de Paul, capitaine etc.

Enfant :

Jean-Marc Coulon de Villiers qui épousa le 1er août 1784, Josephine Catherine Griffon d'Anneville, décédé à la Havane.

Enfants :

1. *Marie-Victoire*, née le 19 octobre 1785, épousa Jean Innerarity.

2. *Jean-François*, né le 9 août 1786.

3. *Marie-Joseph-Hugues*, épousa Arnould Guille-mard.

4. *Charles-Marie-Hucher*, né le 20 février 1795.

5. *Marie-Suzanne*, née le 28 octobre 1792 ; mariée le 30 septembre 1814 à Jos.-Ignace Cruzat, décédée le 18 novembre 1860.

6. *Marie-Jean*, né le 30 mars 1796.

7. *Firmin*, né le 26 septembre 1797.

8. *Louis*, né le 17 août 1799.

9. *Manuel*, né le 19 août 1801.

10. *Félix*, né le 15 mars 1804.

Jean-François, Charles-Marie-Hucher, Marie-Jean, Louis, Félix, sont émigrés avec le père à la Havane.

Marie-Joseph Hugues mourut sans enfants.

Manuel passa en Espagne où il se maria.

Marie-Victoire a laissé des descendants à Pensacola et à la Louisiane.

Marie-Suzanne (madame Cruzat) et Firmin ont encore des descendants en Louisiane ; la descendance de Firmin qui est en ligne féminine porte cependant le nom de de Villiers.

---

3ème mariage. — François Coulon de Villiers épousa en troisièmes noces, le 28 juin 1762, Geneviève Enould de Livaudais.

Enfant :

*Charles-Philippe* qui se maria deux fois : 1° à Delle d'Acosta dont il eut :

*a Frs-Coulon Jumonville.*

*b Claire-Jumonville* de Villiers qui épousa Pierre Huchet de Kerniou.

*c Amable* qui épousa R. Ducros.

Il existe encore des descendants de Claire et d'Amable à la Louisiane.

2° Chs-Philippe épousa en secondes noces Marie Frse Aimée Enoul Beaumont de Livaudais.

De ce mariage sont nés six enfants :

*a Gustave*, épousa Stéphanie Guérin.

*b Louis*, chevalier Jumonville, épousa : 1o Delle Buisson, 2o Delle Commagère.

*c Alexandre*, épousa Delle Vela.

*d Aimée*, épousa 1o Canon, 2o Dupuy.

*e Célestine*, épousa Fleitas.

*f Odile*, mariée à M. Guérin.

Tous ont laissé postérité en Louisiane ; les enfants de Louis et d'Alexandre portent le nom de Jumonville.

---

#### JUGES DE LA COUR DE VICE-AMIRAUTÉ DE QUÉBEC

---

James Potts, 1764 ; Peter Livius, 1768 ; Isaac Ogden, 1788 ; Jonathan Sewell, 1796 ; James Kerr, 1831 ; Henry Black, 1836 ; Okill Stuart, 1873 ; Georges Irvine, 1884 ; Adolphe Bazile Routhier, 1897, juge actuel.

LUCIEN LEMIEUX

“ JOLLIET ” ou “ JOLIET ”

On a bien voulu me communiquer un article du *Chicago Evening Post* dans lequel on demande comment il faut épeler le nom de l'explorateur québécois Louis Jolliet. L'auteur de cet article donne un fac-similé de la signature de Claire Jolliet (femme ou fille de Louis Jolliet), et la présence de deux “ l ” dans le nom de Jolliet le porte à mettre en doute l'exactitude de l'orthographe ordinairement adoptée pour écrire le nom de la ville de “ Joliet ” sur la rivière des Illinois.

*Is Joliet misspelled ?*, écrit-il. — La réponse est facile à donner. Il suffit de reproduire un ou plusieurs fac-similés de la signature de Jolliet lui-même. J'en donne cinq ci-après. La première signature A a été prise sur le contrat de mariage de Louis Jolliet et de Claire-Françoise Bissot, Romain Becquet, notaire, 1er octobre 1675. Les autres se trouvent dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame de Québec. La signature B est du 4 avril 1698. La signature C est du 1er septembre 1698. La signature D est du 26 octobre 1699. Enfin la signature E est du 4 mai 1700. C'est la dernière signature connue de l'illustre découvreur du pays des Illinois.

Louis Jolliet mourut entre le 4 mai 1700 et le 18 octobre de la même année, date d'une lettre de MM. de Callières et de Champigny (le gouverneur et l'intendant) où il est question de son décès.

ERNEST GAGNON

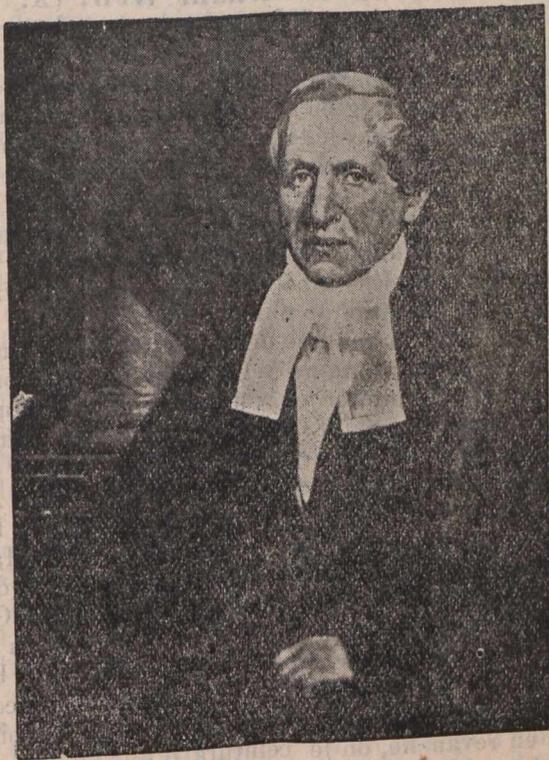
A Louis Jolliet 1er octobre 1675

B Jolliet 4 avril 1698

C Jolliet 1er septembre 1698

D Jolliet 26 octobre 1699

E Jolliet 4 mai 1700



L'HON. JUGE PHILIPPE PANET

RÉPONSES

**L'assassinat du lieutenant Weir.** (X, VIII, 1026.)—En novembre 1837, avant de marcher contre les insurgés réunis à Saint-Denis, le colonel Gore avait envoyé en avant comme éclaireur le lieutenant George Weir, du 32<sup>ème</sup> Régiment. Celui-ci, très imprudent et ne connaissant pas les routes, tomba entre les mains des *patriotes* dans la soirée du 22 novembre, quelques arpents avant d'entrer dans le village de Saint-Denis.

C'est le lendemain qu'il fut mis à mort par les *patriotes*. M. l'abbé Allaire raconte ainsi ce triste épisode des troubles de 1837 dans son *Histoire de Saint-Denis*, en cours de publication :

“ Mais, à cet instant, se déroulait au centre du village une scène non moins regrettable. Le prisonnier Weir venait de monter en voiture pour être conduit en lieu plus sûr à Saint Charles. L'hôtelier François Mignaut, accompagné de Jean-Baptiste Maillet et de Pierre Guertin, était chargé de sa translation. Assis à l'avant du quatre-roues, le conducteur avait l'Anglais à sa gauche. Derrière lui était Guertin ; Maillet occupait l'autre place. Sur promesse de Weir de ne point remuer, on fit presque aussitôt descendre Guertin pour continuer trois seulement à cause de la difficulté des chemins pas assez gelés pour devenir beaucoup meilleurs que la veille. Puis sur les instances du captif on consentit à lui délier les mains et les pieds ; mais, en revanche, on le ceintura d'une solide courroie, dont Maillet reçut les extrémités. On était à peine reparti que l'on entendit la fusillade, dont Mandeville fut la victime. Bon ! les voilà, pensa l'éclaireur de la veille, si je pouvais m'échapper et les rejoindre ! Et, peu soucieux de sa parole jurée, il s'é-

lança de son mieux hors du véhicule. Mais il comptait sans Maillet qui retenait ses liens plus vigoureusement qu'il ne croyait, et ils furent cause de sa chute à côté des roues. Cette tentative fut le signal d'une explosion de colère contre lui. Maillet, le premier, le frappe du plat de son épée. Survient Joseph Pratte, instituteur, qui y va plus rudement. Il ne lui inflige pas moins que dix entailles tant à la tête et au cou qu'à la poitrine et au dos. Ces blessures, porte l'acte d'accusation, étaient toutes mortelles et, après les avoir minutieusement décrites, il est ajouté qu'à la suite de chacune d'elles " George Weir mourut instantanément là et alors ". Toujours que la victime se débattit et cria jusqu'à ce que Louis Lussier lui eut accordé le coup de grâce avec son fusil. C'est au bruit de cette détonation que l'acte d'accusation, déjà cité et daté du 27 août 1838, redouble d'éloquence : " Louis Lussier, y lit-on, avec un certain fusil valant cinq chelins sterling, et chargé de poudre et d'une balle de plomb, lequel dit fusil il tenait de ses deux mains, félonieusement et avec malice préméditée, tira sur le dit George Weir et le dit Louis Lussier, avec la dite balle de plomb sortie par l'effet de la dite poudre du dit fusil, qu'il tenait de ses deux mains, félonieusement et avec malice préméditée, visa, pressa la détente du dit fusil, et atteignit là et alors le dit George Weir, au côté gauche du ventre, infligeant au dit George Weir là et alors avec la dite balle de plomb sortie par l'effet de la dite poudre du dit fusil qu'il portait et alors dans ses deux mains, au côté gauche du dit George Weir, dans l'âme d'icelui, une blessure mortelle d'une profondeur de six pouces et d'une largeur d'un pouce et demi, à laquelle dite blessure, le dit George Weir succomba instantanément là et alors."

En effet, le vivace prisonnier était bien mort là et alors.

“ Quand François Jalbert, qui avait crié avec la foule de l’achever, eut été exaucé, il s’approcha, trempa son épée dans la mare de sang et partit triomphalement à cheval par le village en répétant de regarder une arme teinte du sang anglais. Ceci insinua qu’il était l’auteur du meurtre et lui attira dans la suite les ennuis d’un procès resté célèbre.

“ Cet assassinat se perpétrait à côté du couvent. On glissa aussitôt le cadavre jusqu’au bas de la côte, où on le cacha à la hâte sous un amas de gros cailloux sur le bord de l’eau.

“ Pratte et Lussier, dans leur long exil aux États-Unis, durent avec amertume regretter ce méfait, qu’aucune raison ne justifie, puisque le prisonnier ne pouvait nullement s’esquiver malgré tout le désir qu’il en montrait. Lussier n’est passé dans la république voisine qu’après avoir été assez heureux pour tromper la surveillance des geôliers de la prison de Montréal, où il a été d’abord quelque temps détenu.

“ Le cadavre de Weir, au retour des Anglais à Saint-Denis, après la bataille, a été réclamé par eux et transporté à Montréal, où il a été déposé au cimetière militaire de la rue Papineau. Sur sa pierre sépulcrale, entourée d’un clôture de fer, on lit : “ Beneath this stone are deposited the remains of George Weir, Esq., of Kames, in Berwickshire, Scotland, late lieutenant in Her Majesty’s 32nd of Cornwall regiment, aged 29 years, who was barbarously murdered at St. Denis, Lower Canada, on the 23rd of november 1837 ” ; traduction : “ Sous cette pierre sont déposés les restes de George Weir, écuyer, de Kames, comté

de Berwickshire, Ecosse, ci-devant lieutenant dans les troupes de Sa Majesté, au 32<sup>e</sup> régiment de Cornwall, lequel, à l'âge de 29 ans, fut tué avec barbarie à St-Denis, dans le Bas-Canada, le 23 novembre 1837."

**La reddition du fort Saint-Jean en 1775.**  
(XII, IV, 1137.)—C'est le 18 septembre 1775 que les Bastonnais au nombre d'environ mille hommes, sous le commandement du général Montgomery, vinrent mettre le siège devant le fort Saint-Jean. Ils avaient trois mortiers et seize pièces de canon.

Le fort Saint-Jean construit tout en bois était défendu par cinq cents hommes du 26<sup>ème</sup> régiment commandés par le major Preston et une centaine de volontaires canadiens sous les ordres de MM. de Belestre, de Longueuil et Mackay.

Malgré son infériorité numérique et le peu d'artillerie dont elle disposait la vaillante garnison du fort Saint-Jean aurait pu résister longtemps, si le major Stefford n'eut rendu, sans coup férir, le 18 octobre, le fort de Chambly. La reddition de cette place donna à Montgomery un renfort d'hommes assez considérable et des munitions en abondance. A partir de ce moment le siège du fort Saint-Jean fut d'une violence inouïe. Dans une seule journée, les Bastonnais tirèrent 840 coups de canons et 120 bombes.

Le 1<sup>er</sup> novembre, Montgomery envoya au major Preston un parlementaire porteur de la lettre suivante :

“ Monsieur,  
“ C'est avec le plus grand regret du monde que je vois une troupe aussi vaillante et de si bons patriotes si obstinés à répandre leur sang et à défendre une place qui n'est point soutenable par aucun endroit. J'ai

appris par un de vos déserteurs que vous perdiez vos munitions et vos instruments de guerre ; une telle conduite pourrait me forcer dans la suite à jurer devant mon armée que je serais excusable des extrémités auxquelles se pourraient porter mes soldats. Faites, je vous prie, vos réflexions à ce sujet.”

Preston, voyant qu'il y avait folie à résister plus longtemps, demanda une suspension d'armes jusqu'au lendemain midi ; ce qui lui fut accordée.

Le 2 novembre au soir, la capitulation fut signée par le général Montgomery et le major Preston.

Le lendemain, 3 novembre, aux termes de cette capitulation, la garnison sortit du fort, les armes à la main, avec deux pièces de canon, mèche allumée, tambour battant, et, au commandement du major Preston, mit bas les armes. Montgomery, comme marque de respect pour leur bravoure, ne voulut pas accepter les sabres et les épées des officiers anglais et des volontaires canadiens.

Les volontaires canadiens partirent le même jour pour les Etats-Unis où ils furent détenus.

Pendant le siège de Saint-Jean, qui avait duré quarante-cinq jours, il y eut, du côté canadien, quatorze hommes tués ou morts de leurs blessures, dix-sept ou dix-huit blessés grièvement et environ soixante de blessés légèrement.

La liste des officiers ou volontaires canadiens faits prisonniers au fort Saint-Jean et amenés en captivité aux Etats-Unis dressée par le gouverneur Carleton lui-même n'a jamais été publiée. Nous en devons la primeur à M. F.-J. Audet, assistant-archiviste du Dominion, à Ottawa :

LISTE DE MESSIEURS LES OFFICIERS ET GENTILSHOMMES CANADIENS QUI ONT SERVI EN QUALITÉ DE VOLONTAIRES SOUS LES ORDRES DE M. BELESTRE, ET PRIS PRISONNIERS DANS LA GARNISON DE SAINT-JEAN SOUS LE COMMANDEMENT DU MAJOR PRESTON.

Officiers et gentilshommes : Belestre, chevalier de Saint-Louis ; de Longueuil ; Duchesnay ; Rouville ; Deschambault ; Saint-Blain du Verger ; La Ronde ; La Morandière ; Boucherville ; chevalier Hertel ; Cuisy ; La Madelaine ; Lotbinière ; Saint-Ours ; Fleurimont ; Tonnancour ; Soumande ; Salaberry ; Pothier Vincennes ; Gaucher.

Volontaires particuliers : Montesson, capitaine et chevalier de Saint-Louis ; MacKay ; Monnin ; Luc Schmith ; Robertson.

Officiers de milice et citoyens des villes de Montréal et Trois-Rivières ; Hervieux ; Gamelin ; Moquin ; Des Ruisseaux ; Jacques Hervieux ; Giasson, l'aîné ; Giasson, cadet ; Dupré ; Foucher ; La Marque ; De Musseau ; Bellefeuille (Trois-Rivières) ; Boulanger (Trois-Rivières) ; Duchenois ; Jean-Baptiste Despins ; Lamothe.

Officiers de milice des campagnes : Félix Jolly ; Frs. Corbin ; Mich. Baussin ; Pierre Auger ; Augustin La Ronde ; Bapt. Pothier ; Joseph LaFerté ; Louis Tims ; Louis Rainville ; Léveillé.

Miliciens des villes et des campagnes : de Montréal, Joseph Ethier ; Francœur ; Guerbois ; Rouillard ; de Trois-Rivières, Joseph Lebrun ; Raphaël Cormier ; Pierre LaMérise ; de Mascouche, Pierre Leclair ; Michel Beauchamp ; de Saint-Eustache et de Sainte-Geneviève, Joseph Ethier ; Gabriel Ethier ; Paul Ethier ; de Varennes, Amable Richard ; de Machiche,

Jean-Baptiste Millet ; Alexis Gélinas ; de la Pointe-du-Lac, Joseph Gautier ; Etienne Duval ; François Lafleur ; André Camirand ; Charles Tessier ; de la Rivière-du-Loup, Jean-Marie Mousset ; Jean-Marie Paquin ; Charles Auclair ; François Lamirande ; Antoine Desparlais ; Pierre Plante ; Joseph Grenier ; Louis Lessard ; Antoine Lessard ; Volontaires de M. Mackay, King ; Croan ; Sears ; Ab. Baron ; Thos. Bacon ; Jean McMeal ; Lacoste ; 2 Sauvages.

**William Pitt et le Canada.** (XII, VIII, 1156)—  
Je ne trouve rien d'extraordinaire dans l'idée que le gouvernement du Canada ait été offert à William Pitt le père, mais pour rendre la chose plus claire, il faudrait dire à quelle date on lui en parla. La carrière de ce grand ministre a traversé des phases si variées que rien chez lui ne peut s'entendre si l'année, le mois, le jour même ne sont précisés. Une fois ceci connu, nous pourrions raisonner sur le projet. En tout cas, ce ne pouvait être qu'un moyen recherché par ses adversaires pour l'écarter des îles britanniques et, quant à lui, il a dû sourire de pitié à cette proposition. Ses vues politiques étaient trop vastes pour se diminuer au point de vouloir gouverner une colonie. C'eût été Napoléon relégué à l'île d'Elbe.

A ce propos mentionnons un fait véritable que nos historiens n'ont pas signalé, que je sache. Il y avait, en 1759, un membre de la Chambre des Communes qui causait du tapage, non pas en parlement, où personne ne l'écoutait, mais dans le public, au moyen de gazette, plus ou moins clandestines, dans lesquelles il diffamait les sommités de l'administration—un chercheur de popularité d'un aplomb, d'un force et d'une adresse peu ordinaires. Son nom était John Wilkes. Dès qu'il apprit la chute de Québec, il demanda d'être

nommé gouverneur de la colonie, disant que son éloignement donnerait la paix au ministère ; sa requête, verbale ou écrite, je ne sais, ne fut pas écoutée. Il continua son agitation, se sauva en France, retourna aux Communes, devint lord maire de Londres en 1774, puis "chamberlain" de cette ville en 1779 ; enfin il mourut en 1797, ayant rempli le rôle le plus troublant de tous les gazetiers de son siècle. Imaginez ce qu'il aurait fait parmi nous si Pitt l'eut envoyé en Canada, car Pitt était premier ministre en 1759-60.

Ceci me rappelle une espièglerie dont nous nous sommes bien amusés en son temps. Le 1er juillet 1867, pendant que le canon tonnait à Ottawa, annonçant la naissance de la Confédération, un employé eut l'idée de répandre le bruit que M. Cartier (un an après, sir George-Etienne) allait se faire nommer greffier de notre Chambre des Communes et cette folle nouvelle courut comme le vent. Lorsque M. William Lindsay, le greffier en titre, l'apprit de la bouche d'un naïf qui avait gobé tout cela, il se donna un air sérieux et déclara que M. Cartier ne manquait pas de talent, que sa nomination était désirable, qu'il ferait un bon greffier, que... Nous nous sauvâmes pour ne pas éclater de rire au nez de l'autre.

BENJAMIN SULTE

**Le nom Rougemont.** (XII, I, 1119.)—On voit dans la *Relation* de 1666 que M. de Rougemont, capitaine au régiment de Carignan, était dans l'hiver de cette même année 1666 commandant au fort Sainte-Thérèse. Ce M. de Rougemont repassa en France l'année suivante. Du moins, il n'est plus mentionné à partir de la fin de 1667.

Rougemont n'aurait-il pas plutôt emprunté son nom au baron de Rottenburg ? Le mot allemand Rottenburg ou Rottemburg se traduit par Rouge-mont.

QUESTIONS

1166—Est-il bien vrai que c'est le gouvernement anglais qui a payé tous les frais d'explorations du chemin de fer Intercolonial ? Le parcours de l'Intercolonial fut, paraît-il, en premier lieu fixé sur le territoire qui fut plus tard cédé aux États-Unis et qui forme aujourd'hui partie de l'état du Maine. INT.

1167—Bibaud dit quelque part qu'après la prise du pays par les Anglais, ceux-ci constatant que l'exportation du thé canadien nuisait à l'importation du thé étranger, la prohibèrent. Où est le décret du gouvernement anglais ou du gouverneur prohibant l'exportation du thé canadien ? MARCH.

1168—Où trouverais-je des renseignements biographiques sur le sieur Dupont, nommé par Louis XIV commissaire "pour prendre possession du pays, recevoir le serment des peuples et établir son autorité après la remise de la Nouvelle-France par la Cie des Cent-Associés" ? CURIO

1169—Quelles étaient sous le régime français les attributions du "médecin du roi au Canada" ? Était-il payé par le roi ? Soignait-il simplement les soldats ou s'il donnait aussi ses soins au peuple ? M. D.

1170—Retrace-t-on quelque part des horloges fabriquées par le fameux horloger Dubois, qui vivait au Canada dans les dernières années de la domination française. Dubois fut obligé de faire lui-même ou plutôt d'inventer pour ainsi dire tous les outils dont il se servait. H. O.